ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N°…………….

DE REINTEGRATION APRES UNE MISE A DISPOSITION

DE M./Mme ..................................

**Mention en jaune : à enlever en fonction de la situation**

Le Maire *(ou le Président)* de …………..……,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

**VU** l’arrêté de mise à disposition de M/Mme …………………….. à compter du ……………………………… jusqu’au ………………………

**VU** la convention de mise à disposition passée entre (collectivité d’origine) ............................. et (l’organisme d’accueil) ...........................................,

**VU** la demande de fin de mise à disposition présentée par ................................................... (collectivité d'origine ou d'accueil) en raison de .............................................................. (motif intérêt du service),

**VU** la demande de réintégration présentée par Mr(Mme) ........................................................ à compter du .......................................................,

**VU** l'avis de la Commission Administrative Paritaire, (lorsque l'agent ne peut être réintégré dans les fonctions qu'il exerçait avant la mise à disposition),

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la mise à disposition de M/Mme ……………… auprès de ………………………….. (organisme d’accueil) à compter du …………………………………

ARTICLE..2ème : A la même date, M/Mme ………………………. en qualité de titulaire au grade ………………………. ou dans l’emploi de ………………………………. est réintégré à …………………… (organisme d’origine) au service ……………………………………………….

**ARTICLE 3ème** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l’agent.

**ARTICLE 4ème** : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de sa publication.

Fait à …………… le …………….,

Le Maire *(ou le Président)*

Notifié le ...................

Signature de l’agent :